

PRO NOVIODUNO

NYON Hier
Aujourd'hui
Demain



Bulletin N° 29

Septembre 2002

Page de couverture :

L'Albatros ou l'Envol vers la liberté
du Teatro Tascabile di Bergamo
Septembre 2003

Le billet de votre Président

Ce billet se doit de commencer par de bonnes nouvelles !

Le projet de Fête pour l'automne 2003, célébrant l'existence et l'anniversaire de Pro Novioduno, le 200^{ème} anniversaire de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération et les journées du patrimoine 2003, se met en place gaillardement.

Il se met en place tout d'abord grâce à vous et à votre approbation unanime lors de notre dernière assemblée générale extraordinaire. Votre appui et votre enthousiasme démontrent la vitalité et l'ouverture de notre association. Qu'il me soit permis ici de vous exprimer mes remerciements et ceux du comité.

La deuxième étape, indispensable à cette manifestation, était d'obtenir l'appui du Comité d'organisation du 200^{ème} anniversaire du Canton de Vaud. La bonne nouvelle nous est arrivée au début juillet avec la sélection, parmi de très nombreuses autres candidatures, de notre projet et l'attribution d'un crédit de Fr. 50'000,- pour sa réalisation. Ce soutien nous assure de plus un large soutien médiatique et logistique qui sera dévoilé en novembre. Je me dois de remercier ce comité d'organisation de la confiance qu'il nous a accordée.

Cependant, il nous faut maintenant assurer le succès de cette manifestation mémorable.

Pour cela, un Comité d'organisation ad hoc s'est mis en place et s'est réuni à la fin août pour la première fois. Dans ce même but, et au début septembre, une réunion préparatoire décisive a eu lieu avec la participation du Teatro Tascabile de Bergame. La mise en place définitive et la répartition des tâches ont été arrêtées à cette occasion.

MAIS *il est nécessaire que cette Fête devienne l'affaire de tous. Pour cela, nous attendons vos suggestions, votre support pratique et vos critiques. Nous espérons beaucoup que vous vous approprierez cette fête pour en faire **votre** fête.*

Je voudrais aussi redescendre sur terre pour vous communiquer deux nouvelles d'importance :

Pro Novioduno, tout d'abord, a fait opposition à la démolition de l'ancienne papeterie Berney à la Rue de la Gare. Après étude de la mise à l'enquête, le Comité a jugé que cette démolition et son remplacement par un bâtiment moderne plus élevé, porterait atteinte à la diversité architecturale de cette rue et ferait disparaître une construction représentative du milieu du XIX^e siècle qui a gardé sa structure initiale d'échoppe. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

En second lieu, la plaquette d'information sur Pro Novioduno et sur ses buts est en voie de réalisation; elle devrait être finalisée avant la fin de l'année, afin qu'elle puisse servir de support marketing à notre future manifestation.

En conclusion, Pro Novioduno bouge et, tout en admirant le passé, se projette dans l'avenir pour faire de notre cité un lieu d'histoire vivante.

*Philippe Glasson
Président*

• UNE "TOUR D'EAU" (2^{ème} partie)...

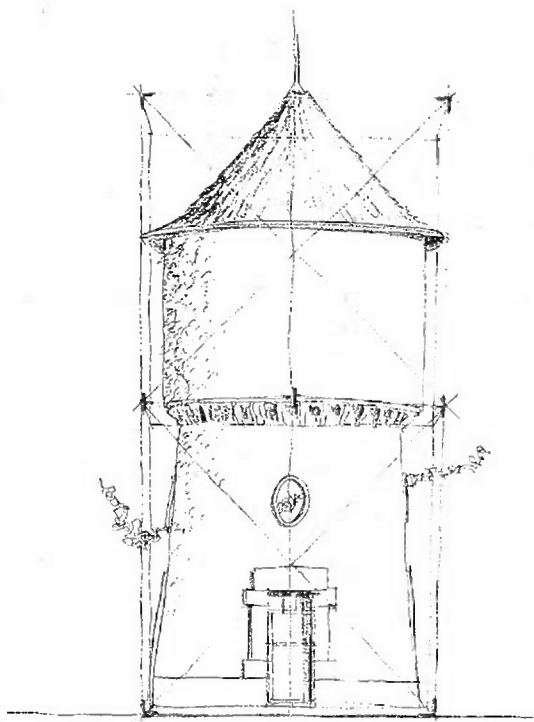
Le château d'eau de la Gare de Nyon et sa grande valeur esthétique

Dans le dernier bulletin, nous avons évoqué l'histoire de la jolie tourelle de la Gare de notre ville et mentionné - en passant - sa valeur esthétique.

Il faut y revenir, de manière plus détaillée.

Les châteaux (ou tours d'eau) des gares, au temps de la traction à vapeur, on les trouvait un peu partout. Leur aspect fut des plus variés.

Dans les petites localités, on voyait une simple base en maçonnerie carrée sur laquelle reposait la citerne de tôle peinte en noir. Avec un peu plus de raffinement, la même base se fit souvent octogonale. On notera avec amusement que le chiffre huit est traditionnellement celui de l'eau et on retrouve d'ailleurs cette forme dans d'innombrables fonds baptismaux. Nous ignorons s'il y a ici un rapport intentionnel. Les châteaux d'eau américains sont bien connus par les films de westerns montrant des trains anciens. Là, le réservoir repose sur un entrecroisement de poutres. Ce système se trouvait aussi en France comme l'atteste l'illustration d'anciens "Petits Larousses" sur la planche "chemin de fer".



La Tour d'eau de Nyon: un profil inscrit dans deux carrés superposés...

Plus la gare était importante, plus sa tour d'eau devenait imposante, en grandeur et en richesse de décoration. Au siècle dernier, on construisit d'imposantes bâtisses en béton, aux derniers temps de la vapeur. Genève avait un édifice plus ancien dont la base superbement ornementée subsista longtemps. Invisible du public (à l'inverse de ce qui se passe à Nyon), cette majestueuse construction pouvait être admirée par les cheminots traversant les cours intérieures de la gare et le soussigné ne s'en fit pas faute du temps de son activité professionnelle. L'ouvrage disparut lorsque fut édifiée la nouvelle Poste de Cornavin.

Dans des régions plus froides que la nôtre, en particulier en Allemagne du Nord, le réservoir avait parfois un revêtement de bois afin d'éviter le gel du liquide. Une tour d'eau de ce type peut se voir aussi dans le Massif central et, si ma mémoire ne me trahit pas, elle est classée monument historique.

A part la description d'ouvrages de type classique esquissée ci-dessus, il faut mentionner d'autres réalisations spectaculaires tout en métal (réservoirs sphériques par exemple). Les catalogues allemands ou autrichiens de modèles réduits ont conservé la mémoire de ces objets vraiment hors du commun.

La Tour d'eau de Nyon est un édifice plus modeste de dimensions, mais témoigne d'une subtile recherche architecturale; à bien la regarder, on s'aperçoit que son profil s'inscrit dans deux carrés superposés.

Avec l'extrême rareté de tels édifices, l'argument de la valeur esthétique plaide en faveur d'un classement en monument historique et l'on peut légitimement espérer que les autorités compétentes sauront s'incliner devant cette évidence.

François Perret-Giovanna

- **LE BOIS DE CHÊNES :**
une réserve naturelle sous pression

Le Bois de Chênes est une réserve naturelle située à proximité de Nyon et de Gland. Elle s'étend sur les 160 ha d'une zone forestière entrecoupée de clairières. Pour de nombreux habitants du district de Nyon, le Bois de Chênes est un endroit qui regorge de souvenirs et, par conséquent, peut être considéré comme faisant partie d'un certain patrimoine régional. D'un point de vue scientifique, sa position sur le bassin lémanique à la frange de zones connaissant une forte urbanisation et sa richesse naturelle exceptionnelle en font une zone d'un intérêt tout particulier.

Dans le but de présenter succinctement le Bois, il est intéressant de le décrire comme un riche ensemble d'associations végétales dont certaines sont consignées sur la liste fédérale des milieux dignes de protection (frênaies et aulnaies).

Historiquement, la protection du Bois de Chênes est issue d'un arrêté de classement du Conseil d'Etat datant de 1966. Ce document n'institue pas une protection uniforme de la réserve mais instaure un régime de protection à trois niveaux. Ces niveaux de protection correspondent à trois zones délimitées sur le plan dont l'arrêté définit les possibilités d'utilisation. On distingue ainsi :

La zone I* appelée « Réserve intégrale et scientifique » dont les restrictions visent à limiter au maximum les interventions humaines sur le périmètre. Elle représente 24 % de la surface totale de la réserve.

La zone II* appelée « Domaine du Bois de Chênes » est régie par des règles moins strictes qui laissent une plus grande liberté d'utilisation aux divers habitués de la réserve (promeneurs-cucilleurs, cavaliers). La zone II s'étend sur 55 % de la surface totale de la réserve.

Ces deux premières zones sont situées sur le territoire de la commune de Genolier.

* voir carte en fin de texte

La zone III* ne présente qu'une protection très lâche puisque la seule interdiction (dont la validité juridique est discutable) concerne les exercices militaires. Cette zone empiète sur le territoire des communes de Genolier, Coinsins et Vich ce qui la rend plus difficilement gérable. Sa surface représente 20,5 % de l'aire totale de la réserve.

Il est encore nécessaire de préciser que le Bois de Chênes est inscrit à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale. Sous l'angle pratique, cette inscription n'implique quasiment aucune modification du statut de protection du Bois puisqu'elle ne s'adresse qu'aux autorités fédérales dans l'accomplissement de ses tâches.

A première vue, le statut de la zone III semble pour le moins étonnant (ou plutôt lacunaire) si l'on songe à des objectifs de protection. Cette constatation est à la base d'un problème actuel de définition et de gestion de la zone III. Une petite digression sur l'historique de la création de la réserve est alors nécessaire pour comprendre l'origine de ce statut.

L'impulsion initiale pour protéger la zone a été donnée afin d'empêcher l'implantation d'une piste de chars militaires à l'intérieur de celle-ci. Par conséquent, la zone III n'a pas été conçue comme une zone tampon (sur le modèle d'une protection décroissante depuis le cœur de la réserve) mais bien pour tenter, en soustrayant une surface supplémentaire aux activités militaires, de décourager toutes affectations éventuelles de ce type dans la zone. La simple vue de la délimitation de cette zone périphérique ne laisse d'ailleurs aucune place aux doutes quant aux intentions réelles des promoteurs du projet.

Il en résulte que les parties prenantes à l'aménagement du territoire (administrations communales, services cantonaux et associations de protection de la nature) ont toutes une interprétation différente de la raison d'être de la zone III. Ainsi, Pro Natura Vaud considère la zone III comme une zone tampon (milieu de transition), ce qui n'est pas le cas des autres acteurs de l'aménagement territorial, notamment de la conservation de la nature du Service Vaudois des Forêts, de la Faune

et de la Nature qui est l'autorité compétente pour toutes les questions qui ont trait à la gestion du Bois de Chênes.

Sur le plan pratique, cette situation se caractérise par des oppositions à répétition de Pro Natura sur des projets ponctuels portant atteintes à la réserve soit, en d'autres termes, le recours aux tribunaux pour dégager un statut plus complet de cette zone. Cependant, l'apport des tribunaux ne peut être que ponctuel et la démarche est onéreuse et lassante pour les différents acteurs cités plus haut mais aussi néfaste pour leurs relations.

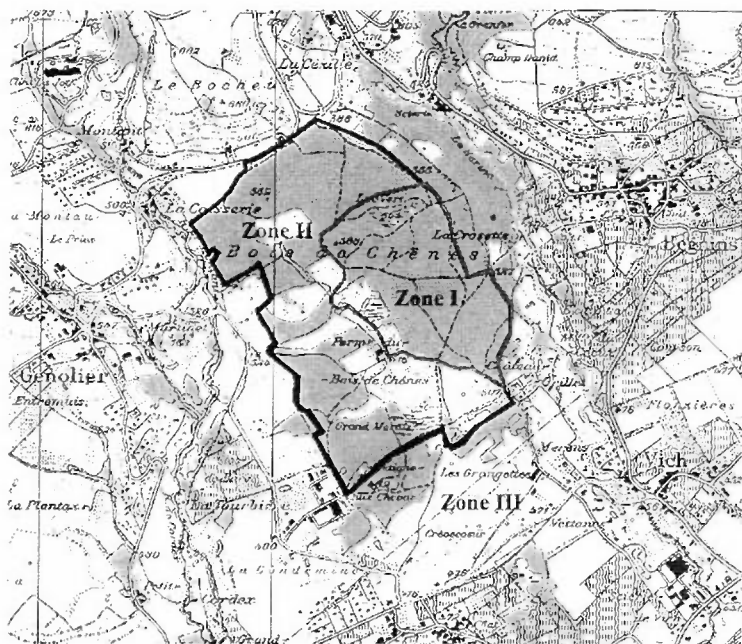
Evidemment, il ne serait pas nécessaire de s'appesantir sur le problème que représente ce flou juridique autour de la zone III et à en souligner toutes les carences, s'il n'existait pas, depuis une trentaine d'années, un fort développement régional. Au-delà de la menace qu'il fait peser sur la zone III, ce développement engendre de nombreux problèmes de gestion qui se posent à l'ensemble de la réserve : exploitation des réserves en eau, fréquentation du site, projet d'une route reliant les communes de St-Cergue, Arzier, Bassins, Le Vaud à l'échangeur autoroutier de Gland (projet connu sous le nom de « route des montagnards »)...

En bref, le statut de la zone III et le développement régional ont été soulignés ici comme les éléments-clés pour comprendre les enjeux présents et futurs de la gestion du Bois de Chênes. Toutefois, le tableau serait incomplet sans informer le lecteur d'un ultime problème qui touche la gestion quotidienne du Bois.

En effet, les fonds alloués aux tâches de gestion sont restreints. En moyenne, ils sont de l'ordre de Frs 15'000,-/année (cette valeur doit être cependant considérée avec précaution du fait que les fonds fluctuent fortement d'une année à l'autre au gré des actions effectuées). A titre de comparaison, un plan de gestion complet et cohérent a été élaboré pour le Bois de Chênes mais n'a pu être appliqué pour des raisons financières. Et pour cause, le plan devisait des coûts annuels de gestion (sur dix ans) de Frs 100'000,-...

Comme on peut donc le comprendre à travers la lecture de ces quelques lignes, le Bois de Chênes est bel et bien un joyau naturel de notre région mais également une réserve naturelle soumise à de fortes pressions. Dans cette optique, il faut noter que l'élaboration d'un plan régional d'aménagement spécialement dédié à la protection du Bois de Chênes devrait débiter dans le courant de cette année. Gageons qu'il donne satisfaction à tous les amoureux de cet endroit.

Camille Gonseth



© office fédéral de topographie

Evolution de la population :

1970 : 27'385 habitants

1987 : 43'589 habitants

2001 : 60'169 habitants

• DIALOGUE AVEC LES ARCHITECTES

Madame Martine Stadelmann Beuret, architecte EAUG s'est prêtée de bonne volonté à l'exercice maintenant connu du questionnaire-type; nous lui en sommes reconnaissants et vous livrons ci-après ses réponses.

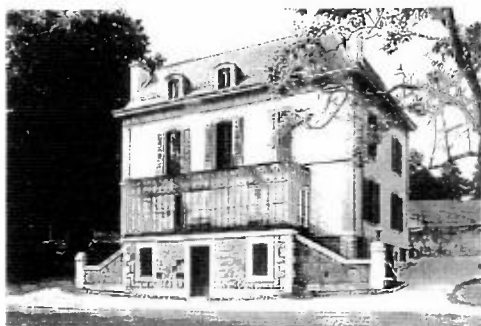
CONSERVATOIRE DE L'OUEST VAUDOIS

Nouvelle affectation et restauration de la propriété de la commune de Nyon, Rte de Genève 2-4

1. CONCEPTION DU PROJET

. Quels ont été les principaux motifs de l'acceptation de ce mandat ?

En 1987, alors employée comme stagiaire dans l'atelier Boujol & Delachaux, j'ai eu le plaisir de découvrir cette bâtisse en travaillant sur une étude de faisabilité, commande de la commune de Nyon, nouvelle propriétaire. A l'époque déjà, le charme exceptionnel du site, la sobriété des façades, les décors intérieurs et l'histoire qui se dégagait de cette villa m'ont séduite.



Vue depuis de parc

Douze ans plus tard, j'ai été très heureuse que l'on me confie ce mandat. C'était pour moi un privilège de pouvoir faire revivre un lieu si magique. Porteurs du mandat jusqu'alors, les architectes B. Boujol et N. Delachaux sont restés liés à ce projet en tant que consultants.

. Quel était le challenge personnel ou global de cette réalisation ?

Le concept général par rapport au programme proposé par le futur locataire était déjà en place lorsque j'ai repris le dossier. L'idée de

conserver le caractère et la typologie de cette villa comme témoin du patrimoine de la ville de Nyon correspondait à mes souhaits. Mais le



Cave à jazz

projet restait ambigu. Créer un lieu d'apprentissage de la musique avec toutes ses exigences phoniques et acoustiques, dans un espace si riche en décors, en matériaux et en détails préservés jusqu'ici, constituait un challenge. De plus, il fallait ajouter à ces contraintes la notion de réversibilité demandée par le maître d'ouvrage.

Autre défi à réaliser, celui de la lecture des deux édifices. De bâtiments privés dans leur parc verdoyant, c'est en tant que bâtiments publics qu'ils devront se présenter aux abords de la promenade du bord du lac.

. Quelle est l'importance du contexte historique dans cette réalisation ?

En opposition au Bourg de Rive, des habitations de villégiature telles que celle-ci s'approprient les rives du lac vers la fin du XIX^{ème} siècle. Jusqu'ici vignes ou prés, le paysage se modifie. Le bâtiment est dressé face au lac ouvert sur le panorama. Les limites de la propriété sont nettement marquées par des murs d'enceinte et le parc est ordonné avec ses plantations et ses accès. C'est une trace intéressante d'un changement dans la manière de vivre d'une certaine classe de la société à cette époque.

. Existait-il suffisamment d'informations sur l'historique du bâtiment ?

La documentation historique formée de planches de plans cadastraux et d'actes notariés a permis de reconstituer les étapes de projet et de construction de la villa. Ces périodes ont été confirmées par des rapports et inventaires au niveau des peintures et des papiers-peints élaborés par des spécialistes au début du chantier. Les récits et souvenirs des descendants des propriétaires de l'époque ont aussi enrichi le contenu historique et social de cette propriété.

La seule incertitude qui subsiste est celle de l'origine de la maison du gardien, sûrement préexistante, située en bordure de propriété sur la

route et longeant la rivière aujourd'hui canalisée. Son architecture est plus rurale, voire industrielle.

. Ces informations ont-elles changé votre conception du bâtiment ?

Au contraire, elles ont confirmé le parti pris de conserver et non de transformer cette bâtisse malgré les exigences de sa nouvelle affectation.

En ce qui concerne les teintes des façades, ces informations nous ont permis par exemple, de comprendre les changements de couleurs par rapport aux usages et au paysage.

. Comment a-t-il été possible d'intégrer votre propre conception dans ce contexte préexistant ?

A part l'usure normale des sols, la dégradation temporelle des toitures et des façades, la structure du bâtiment et ses éléments de menuiserie étaient parfaitement sains. "L'intervention douce" prévue sur l'aménagement intérieur correspondait autant au budget qu'au programme, sans oublier l'idée de réversibilité et de flexibilité des espaces. La même sensibilité a été reportée sur les aménagements extérieurs et la relation du bâti avec le site.

Les deux bâtiments avaient besoin d'un lifting. Celui-ci devait correspondre à leur nouvelle image tout en conservant les matériaux et les parements d'origine. Les teintes des façades, claires pour le bâtiment principal sur lequel peut se refléter le vert des arbres et le bleu du lac; foncées pour l'annexe, plantée avec sa tour en bordure de route, comme un signe qui se prolonge en suivant le mur jusqu'à l'entrée du Conservatoire. Ce choix répond à la volonté de les distinguer et de renforcer leur présence et leur identité.

. Des contraintes écologiques ou non historiques ont-elles joué un rôle dans l'exécution de ce projet ?

Le bruit, les vibrations, les sons aériens et solidiens, cette contrainte perpétuelle qui poursuit tout architecte, était encore amplifiée dans ce projet par la spécificité du programme; c'est-à-dire, le fait de faire cohabiter musique classique et musique contemporaine.

Sans toucher à la structure, poutraison des planchers et cloisons et sans l'ajout de faux-plafond, il n'était pas possible dans ce contexte

d'obtenir une qualité phonique et acoustique équivalente à un conservatoire nouvellement construit. Avec l'aide d'un spécialiste, nous avons cherché des techniques performantes dans les espaces restreints disponibles pour combler le manque d'isolation phonique entre les étages et les salles.

Une autre particularité de la villa est son ascenseur, menant du rez-de-chaussée à l'étage des chambres. Celui-ci a été construit au début du XX^{ème} siècle. Spécimen rare, fonctionnant à l'aide d'un piston hydraulique, il a été restauré avec le soutien des Monuments Historiques. Une cabine étanche au bruit et protégeant la machinerie de l'ascenseur a dû être créée au sous-sol.

La maîtrise du taux d'humidité dans les salles de piano a demandé la collaboration d'un ingénieur. Une climatisation générale n'était pas envisageable pour trois raisons: la volonté de conservation des aménagements intérieurs, la transmission des sons et le coût. Un système individuel à chaque salle, au niveau de l'étage des combles, a été conçu spécifiquement pour le conservatoire.

. Quelle est la liberté d'intervention lors de la réalisation d'un tel mandat?

La liberté d'intervention tient avant tout au respect du bâtiment, des volontés et des possibilités financières du maître d'ouvrage, et de l'usager. Dans une réalisation comme celle-ci, la liberté se trouve dans le détail, le choix des couleurs, des textures, des matériaux.

2. ASPECTS PRATIQUES

. Lors de la réalisation du chantier, y a-t-il eu des surprises, des changements de cap ?

Une désagréable surprise est apparue lorsque les façades ont été mises à nu. La qualité des molasses des chaînes d'angle et des encadrements s'est vérifiée plus mauvaise que l'évaluation faite lors de l'élaboration des soumissions. Un autre matériau minéral, l'ardoise de la toiture, avait lui aussi subi plus de détériorations que prévu.

Elément délicat, la véranda qui a été ajoutée ultérieurement, environ 40 ans après la construction et transformée par la suite, devait pour conserver son élégance et sa clarté être restaurée avec finesse et savoir-faire. En démontant sa toiture opaque, l'hypothèse que celle-ci était vitrée à l'époque de sa construction s'est confirmée.

Nous avons alors pris la décision d'utiliser un vitrage spécial pour la partie toiture, afin de lui redonner sa transparence.

Dans l'ensemble, le chantier s'est très bien déroulé, le savoir-faire des artisans y a pour beaucoup contribué.

3. JUGEMENT

. Quel jugement final portez-vous sur cette réalisation ?

Le plaisir perçu par les promeneurs et les utilisateurs, à flâner, à parcourir et à regarder le parc et ses bâtisses, m'incite à dire qu'une certaine harmonie habite ce site. Pendant le chantier et une fois la réalisation terminée, les anciens propriétaires et habitués du lieu ont toujours su reconnaître l'identité de la villa; c'est pour moi aussi un gage de réussite.

Martine Stadelmann Beuret

Architecte EAUH

Atelier d'architecture msb

Grand-rue 17 à Nyon

• COUP DE COEUR

En avril 2002, nous avons eu le plaisir de recevoir une lettre de Mme Andrée Du Bois-Perrier-Chatelanat.

Par cette lettre, nous apprenons tout un pan de l'historique du bâtiment de la Grand'Rue 27, actuellement en grand chambardement et pouvons imaginer la vie telle qu'elle se déroulait dans le courant du XX^e siècle.

Nous remercions sincèrement Mme Du Bois de son précieux témoignage que nous vous livrons in extenso.

Messieurs,

Une amie du Canton de Vaud m'annonce une magnifique nouvelle : la restauration de la maison de mes grands-parents Chatelanat : 27 Grand'Rue à Nyon.

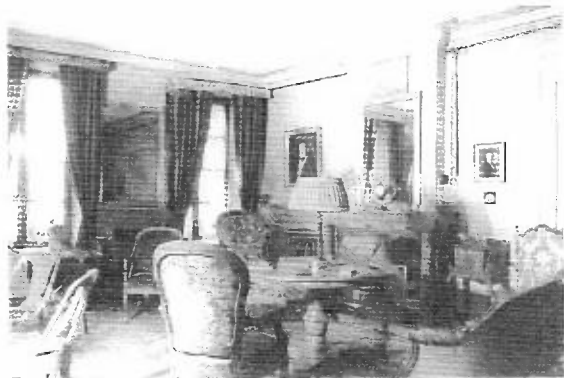
Puis l'arrivée du bulletin N° 28 avec les pages 14 et 15.

Membre de Pro Novioduno depuis de nombreuses années, je regrette de ne jamais pouvoir assister aux assemblées qui ont lieu le soir. Je suis très attachée à Nyon et votre dernier bulletin m'a remplie de joie.

Henri-Louis Chatelanat (1822-1899) pasteur à Lausanne, se retira assez tôt et vint habiter Nyon, sa femme ayant hérité de ses demi-soeurs: une maison, anciennement le N° 191 (qui devint le 27) sise à la Grand'Rue, appartenant à l'oncle de ses soeurs, M. Roguin de Bons (maison "Rog"?). Il eut huit enfants, dont quatre moururent en bas-âge. Restaient Jules (ingénieur en Italie), Paul, Edouard et Alice. Paul, veuf dès 1908, vint vivre auprès de sa soeur Alice au 27 Grand'Rue, au 1^{er} étage.

Edouard épousa Julie Carrard et le ménage vint habiter au deuxième étage. Il ouvrit un bureau d'architecte au rez-de-chaussée. En 1889 naquit une petite fille : Gabrielle Chatelanat (ma mère), puis Edmée (ma tante) qui restera au deuxième étage jusqu'à sa mort en 1979.

Mon père Julien Perrier épouse Gabrielle en 1914. Ingénieur en Belgique, il revenait à Nyon, régulièrement, avec sa famille pendant les vacances d'été. De là, mes merveilleux souvenirs de vacances à Nyon au 27 Grand'Rue. Nous logions, ma soeur, mon frère et moi au premier étage, dans la partie de la maison appelée le "Bout du monde" dont une fenêtre donnait sur la rue de la Fléchère, alors nommée: Rue des Belles-Filles ! Mon père avait créé des salles de bains, modernisé les cuisines et refait la façade et les toits.



*Chez Mademoiselle Alice Chatelanat
Salon du 1^{er} étage - Photo Mme Andrée Du Bois*

Nos parents décédés, nous priment (avec mon frère et ma soeur) en marche la maison du 27. Nous avons installé un ascenseur, mais habitant Zürich, Bâle et Neuchâtel, il devenait difficile de nous en occuper sérieusement. C'est ainsi qu'à la mort d'Edmée Chatelanat, nous l'avons vendue...

L'histoire des Chatelanat se terminait tristement.

J'espère vivre assez longtemps, pour voir "notre " maison revivre plus belle qu'avant.

Bon succès aux architectes et merci à Pro Novioduno pour tout ce qu'il fait de bon et de bien dans mon "cher Nyon"!!!

Bien à vous

Andrée Du Bois-Perrier Chatelanat

APPEL AUX MEMBRES DE PRO NOVIODUNO !

Le témoignage de Mme Du Bois vous a certainement intéressés et nous sommes persuadés qu'il existe, parmi les membres de Pro Novioduno, beaucoup de témoignages qui pourraient enrichir notre connaissance de l'histoire de Nyon.

Mieux nous connaissons notre ville, mieux nous saurons l'apprécier et défendre ses richesses.

Vos souvenirs, vos photographies, sont le patrimoine de demain...

Alors, racontez-nous !

Marie-Claude Henchoz
Secrétaire